



**CONSEIL
OLÉICOLE
INTERNATIONAL**

Príncipe de Vergara, 154 – 28002 Madrid – España Telef.: +34 915 903 638 Fax: +34 915 631 263 - e-mail: ioc@internationaloliveoil.org - <http://www.internationaloliveoil.org/>

DÉCISION N° DÉC-22/96-V/08

**NORME COMMERCIALE APPLICABLE AUX
HUILES D'OLIVE ET AUX HUILES DE GRIGNONS D'OLIVE**

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu la Résolution n° RÉS-1/94-V/06 du 24 novembre 2006 portant adoption par le Conseil de la Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive COI/T.15/NC n° 3/Rév. 2, conformément à l'Accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table, et en particulier aux articles 21 et 25 ;

Vu la révision de la méthode dûment justifiée pour *l'évaluation organoleptique des huiles d'olive vierges* (COI/T.20/Doc. n° 15 Rév. 2 et Normes connexes) adoptée par le Conseil lors de sa 94^e session conformément à la décision n° DÉC-21/95-V/2007 ;

Vu la recommandation formulée par le Comité technique en vue d'une révision des méthodes *Analyse spectrophotométrique dans l'ultraviolet* COI/T.20/Doc n° 19 Rév. 1 et *Détermination de la différence entre la teneur réelle et la teneur théorique en triglycérides à ECN42* COI/T.20/Doc n° 20 Rév. 1 ;

Considérant la nécessité d'amender en conséquence les points 4.1, 11.9, 11.13 et 11.16 de la Norme commerciale ;

DÉCIDE

La Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive COI/T.15/NC n° 3/Rév. 3 de novembre 2008 remplace et abroge la Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive COI/T.15/NC n° 3/Rév. 2 du 24 novembre 2006.

Les Membres prennent, selon leur législation respective, toutes les dispositions appropriées en vue de l'application de la Norme adoptée et communiquent ces dispositions au Secrétariat exécutif dès leur intervention.

Les États non membres intéressés au commerce international des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive sont invités à prendre en considération la Norme adoptée et à adapter leurs réglementations aux dispositions de ladite Norme.

Madrid (Espagne), le 21 novembre 2008